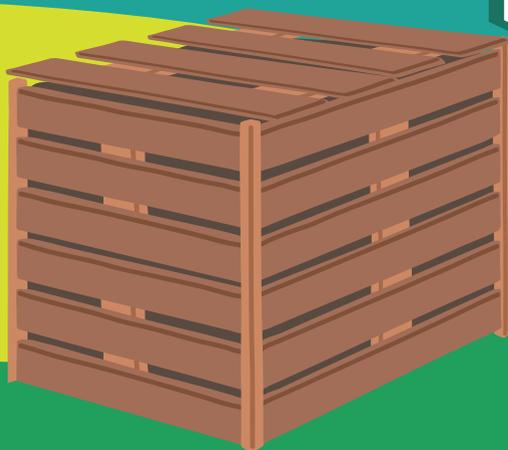
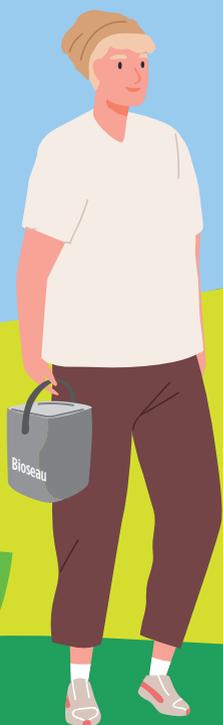


LE COMPOSTAGE COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE

MODE D'EMPLOI



L'ARSENAL
L'ÉCOQUARTIER
DE RUEIL-MALMAISON



PARIS OUEST
LA DÉFENSE



LE COMPOST : UNE AVENTURE COLLECTIVE !

NOUVEAUTÉ À L'ARSENAL :

Plusieurs bacs de compost ont récemment été installés au pied de votre immeuble ! La labélisation écoquartier prévoit cet engagement majeur qui consiste à la valorisation et au recyclage des déchets. Ce dépliant est un guide des bonnes pratiques autour du compostage collectif afin que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions. Vous allez pouvoir désormais trier vos déchets avec facilité, les déposer en bas de chez vous et participer à la création de votre propre compost avec les autres résidents volontaires. L'occasion de créer votre propre engrais naturel pour toutes vos plantes et espaces verts mais également de tisser des liens avec vos voisins.

Un-e référent-e « compost » vous guidera dans votre démarche, n'hésitez pas à le-la solliciter si vous avez des questions.

Les bacs collectifs sont situés au pied des résidences en cœur d'îlot et à même le sol. Repérez celui qui est le plus proche de chez vous.



**ALORS, PRÊT À TENTER L'AVENTURE
DU COMPOSTAGE COLLECTIF ? SUIVEZ CE GUIDE !**

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un processus de régénération de la nature à petite échelle. En présence d'air, les micro-organismes (bactéries, champignons ...), insectes et les vers décomposent la matière organique. Cette matière se transforme en compost sous l'action de l'air et de l'humidité pour devenir un terreau extrêmement efficace comme fertilisant.

Avec 400 kg de matière organique, vous pouvez produire plus de 50kg de compost par an.



UNE DÉMARCHE À IMPACT POSITIF !

En compostant vos biodéchets végétaux, vous :

réduisez de **30%**
le volume des ordures
ménagères.

évitez l'incinération
de ces déchets et donc
réduisez la pollution.

réduisez les nuisances liées
aux transports et au traitement
des déchets et limitez votre
empreinte carbone.

rendez votre
terre plus fertile

En clair, vous agissez
pour la transition vers
un mode de vie plus
durable et respectueux
de la planète !

permettez à la commune de faire
des économies en limitant les frais
à engager pour la collecte et
le traitement des déchets.

LE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE, RIEN DE PLUS FACILE !



Chez moi, je coupe en petits morceaux mes déchets organiques végétaux et les dépose dans mon bioseau.



Une fois mon bioseau rempli, je me rends au composteur le plus près de chez moi.



Je verse le contenu de mon bioseau dans le bac.



J'aère le compost



Si le compost est trop humide, j'ajoute de la matière sèche.

ASTUCE !

Pour transporter mes déchets, je peux également utiliser les sacs en papier du marché, que je déchire en morceaux et que je dépose dans le bac avec la matière à composter.

QUE PUIS-JE COMPOSTER ?

JE PEUX COMPOSTER :

Toutes les matières d'origine végétale

- Épluchures et restes de fruits et légumes
- Marc de café, filtres, sachets de thé
- Restes alimentaires d'origine végétale
- Coquilles d'œufs broyées
- Feuilles, fleurs et plantes fanées
- Agrumes en petite quantité (seulement ceux à peau fine)

EXCEPTIONS

Restes de pains, essuie-tout en papier, journal, carton non imprimé (en petite quantité et découpé en morceaux)

À NE SURTOUT PAS COMPOSTER !

Essentiellement des matières d'origine animale

- Restes de viande, poisson, fromage
- Huiles et graisses
- Litières animales, couches
- Plantes malades ou traitées
- Thuya / cyprès
- Cendres, poussières de balayages
- Sacs d'aspirateur
- Plastique, verre, métal

Mais également :
les sacs non biodégradables.

QUELS RISQUES SI JE NE RESPECTE PAS CES RECOMMANDATIONS ?

Si le tri n'est pas bien effectué, les matières carnées vont se décomposer en émettant des odeurs fortes et désagréables qui vont attirer les rongeurs et les insectes. Cela impacte également la bonne décomposition des végétaux et rend le compost plus humide : ce qui favorise l'apparition de nombreux moucheron. **Si vous avez un doute concernant un aliment, ne prenez pas de risque et déposez vos déchets dans une poubelle à ordures ménagères.**

POURQUOI FAUT-IL AÉRER LE COMPOST ?

Un bon compost doit être aéré régulièrement, à la fourche ou avec un accessoire adéquat, idéalement une fois par semaine. Cela permet d'apporter de l'oxygène aux micro-organismes qui décomposent les déchets et une bonne utilisation du compost par la suite. Après chaque aération, rajoutez de la matière sèche sur toute la surface du compost.

COMMENT ÉVITER LA PRÉSENCE DE MOUCHERONS ?

Les larves de moucheron se nourrissent en grande partie de matières azotées telles que les épluchures de fruits. Leur présence peut être gênante mais n'est pas dangereuse en elle-même. Pour limiter leur apparition, il faut bien brasser et aérer le compost et éventuellement ajouter de la matière sèche.



À QUOI SERT LA MATIÈRE SÈCHE ?

Elle favorise l'aération du compost et évite qu'il pourrisse ou sente mauvais. Systématiquement il faut rajouter 40 % de matière sèche pour 60 % de matière fraîche.

QUESTIONS

QUAND PUIS-JE UTILISER LE COMPOST ?

L'utilisation du compost dépend de sa maturité. Au bout de 3 à 4 mois, on obtient du paillis, après 6 à 8 mois on obtient un amendement organique et après 10 à 12 mois on obtient une terre idéale pour le repotage.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS USAGES DU COMPOST ?

Étalé en couche de quelques centimètres à la surface du sol, le paillis limite la prolifération de mauvaises herbes et apporte les premiers éléments nutritifs aux plantes.

L'amendement organique enrichit et structure la terre. À l'apparence d'un terreau, il peut être mélangé aux premiers centimètres du sol de votre jardin potager ou utilisé pour la plantation d'arbres ou d'arbustes.

Le compost de repotage est, quant à lui, mélangé avec au moins 50 % de terre du jardin. Très riche et hautement nutritif il est utilisé pour le repotage des plantes d'intérieur, de balcon et pour les semis.

COMMENT RÉCUPÉRER MON COMPOST ?

Une fois le compost arrivé à maturité, vous en récupérez une partie lors d'une séance de distribution à l'ensemble des voisins engagés. Distribué par votre référent, vous pouvez l'utiliser pour votre usage personnel (repotage des plantes, jardinières) ou pour les espaces verts collectifs.



